



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 15 octobre 2019
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LACHANCE Mélanie, représentante de Stanbridge Station
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LAPENSÉE Jacques, représentant de Bromont
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham
MILLER William, représentant de Brome
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RHÉAUME Claude, représentant d'East Farnham
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford et préfet suppléant
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, M^e David Legrand, greffier, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 17 septembre 2019
4. Rapport du comité régional en sécurité incendie et civile du 3 octobre 2019
 - 4.1. Adoption du programme de l'action 3 relativement au programme d'évaluation et d'analyse des incidents
 - 4.2. Adoption du programme de l'action 30 relativement au programme d'inspection et d'entretien des véhicules d'intervention
 - 4.3. Adoption du programme de l'action 32 relativement au programme d'inspection et d'entretien des équipements d'interventions
 - 4.4. Adoption du protocole local d'intervention d'urgence
5. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 10 octobre 2019
 - 5.1. Plastiques agricoles
 - 5.2. Plan de communication GMR – Stratégie et actions proposées
 - 5.3. Écocentres lignes directrices 2020 – Frais supplémentaires
 - 5.3.1. Conteneurs non conformes
 - 5.3.2. Conteneurs vides
 - 5.3.3. Transport RDD
 - 5.3.4. Feuilles et encombrant
6. Actualités du CLD
7. Autorisation de procéder au 2^e versement du montant provenant du FDT au CLD
8. Correction d'un tableau statistique dans le rapport du comité service de transport adapté et collectif du 9 septembre 2019
9. Rapport du comité d'aménagement du 8 octobre 2019
 - 9.1. Bandes riveraines : portrait de l'application
 - 9.2. CPTAQ – Demande d'avis dossier 425126 – MTQ relatif à l'autoroute 35
 - 9.3. Retour intervention représentants de l'Association des citoyens en plaine inondable
10. Compte-rendu du Forum sur l'eau de l'OBV Yamaska
11. Certificats de conformité :
 - 11.1. Ville de Cowansville – Règlement 1841-16-2019 modifiant le règlement de zonage
 - 11.2. Ville de Farnham – Règlement 453-2 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme
 - 11.3. Ville de Sutton – Règlement 114-2-2019 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme
 - 11.4. Ville de Sutton – Règlement 115-10-2019 modifiant le règlement de zonage
 - 11.5. Ville de Sutton – Règlement 116-2-2019 modifiant le règlement de lotissement



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 11.6. Ville de Sutton – Règlement 117-2-2019 modifiant le règlement de construction
- 11.7. Ville de Sutton – Règlement 251-2-2019 modifiant le règlement sur les permis et certificats
12. Rapport du comité immigration du 17 septembre 2019
13. Rapport du comité administratif du 18 septembre 2019
14. Rapport du comité administratif du 9 octobre 2019
 - 14.1. Comptes à payer au 8 octobre 2019
 - 14.2. Étude des projets de règlements et avis de motion
 - 14.2.1. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 03-1019 établissant la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant l'ensemble des municipalités
 - 14.2.2. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 04-1019 établissant la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant l'évaluation municipale
 - 14.2.3. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 05-1019 établissant la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant la gestion de l'entente avec la Sûreté du Québec
 - 14.3. Addenda 1 à l'entente de service d'inspection pour l'application des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité de la SHQ
 - 14.4. Modification du budget 2019 pour intégrer l'activité « programme climat-municipalités »
15. Demande d'appui à la Ville de Dunham pour le futur poste de la Sûreté du Québec
16. Préparation du Lac-à-l'épaule du 30 octobre :
 - 16.1. Octroi d'un mandat d'animation à Madame Isabelle Ducharme
17. Signataire pour l'entente entre la MRC et la Fondation Lucie et André Chagnon pour le déploiement d'un Réseau de développement de la communauté territoriale de Brome-Missisquoi
18. Autorisation du dépôt d'une demande au Fonds d'Appui au Rayonnement des régions de la Montérégie pour la phase 2 de la Stratégie d'attraction de population
19. Appui aux médias locaux : suivi des démarches
20. Cadets policiers 2020 : intention du conseil
21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour octobre/novembre 2019
22. Correspondance
23. Questions diverses
24. Deuxième période de questions du public
25. Levée de la séance

347-1019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.
ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée par le public.

348-1019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 3 OCTOBRE 2019

Messieurs Dorion et Lagacé font une présentation du protocole local d'intervention d'urgence et des programmes d'actions.

ADOPTION DU PROGRAMME DE L'ACTION 3 RELATIVEMENT AU PROGRAMME D'ÉVALUATION ET D'ANALYSE DES INCIDENTS

Les membres du conseil conviennent de reporter ce point au conseil du 19 novembre 2019.

ADOPTION DU PROGRAMME DE L'ACTION 30 RELATIVEMENT AU PROGRAMME D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DES VÉHICULES D'INTERVENTION

Les membres du conseil conviennent de reporter ce point au conseil du 19 novembre 2019.



N° de résolution
ou annotation

349-1019

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**ADOPTION DU PROGRAMME DE L'ACTION 32 RELATIVEMENT AU PROGRAMME
D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS D'INTERVENTIONS**

Les membres du conseil conviennent de reporter ce point au conseil du 19 novembre 2019.

ADOPTION DU PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE

CONSIDÉRANT que la MRC s'est engagée en juin 2017 à mettre en place un protocole d'intervention régional encadrant les interventions d'urgence en milieu isolé pour des opérations de sauvetage terrestre et nautique sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 5 000 \$ a été octroyée par le ministère de la Sécurité publique pour élaborer ce protocole;

CONSIDÉRANT qu'avec l'engagement de la mise en place d'un tel protocole, la MRC a reçu une subvention de 191 065 \$ du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'adopter le protocole local d'intervention d'urgence tel que présenté.

ADOPTÉ

**RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU
10 OCTOBRE 2019**

Madame Valérie Nantais-Martin présente le rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 10 octobre 2019.

350-1019

PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC Brome-Missisquoi a une action au niveau du secteur industries, commerces et institutions (ICI) de réaliser un projet pilote pour la valorisation des plastiques agricoles;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités demandent à la MRC d'agir pour les plastiques agricoles et de mettre en place en tel projet;

CONSIDÉRANT que la MRC a la certitude que les plastiques agricoles ne seront pas enfouis ou stockés dans ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'aller de l'avant avec le projet phase II sur les plastiques agricoles de l'OSBL AgriRÉCUP et de signer une entente pour la contribution financière de la MRC au montant de 11 500 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et/ou monsieur Robert Desmarais, directeur général à signer l'entente.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

351-1019

PLAN DE COMMUNICATION GMR – STRATÉGIE ET ACTIONS PROPOSÉES

CONSIDÉRANT que le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC Brome-Missisquoi a une action qui est d'organiser des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du rapport de la firme SEPT-24, des actions doivent donc être mises en place;

CONSIDÉRANT que la MRC a les budgets pour débiter dès cet automne le déploiement de la stratégie et la mise en place des actions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

352-1019

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De mettre en place dès l'automne 2019 la stratégie de communication et les actions proposées dans le rapport de la firme SEPT-24 et d'autoriser madame Valérie Nantais-Martin à faire les démarches nécessaires pour faire des demandes de prix pour leur réalisation.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

ÉCOCENTRES LIGNES DIRECTRICES 2020 – FRAIS SUPPLÉMENTAIRES – CONTENEURS NON CONFORMES

CONSIDÉRANT que depuis le début avril 2019, la MRC paye à la Régie les frais de triage des conteneurs non conformes apportés par les écocentres;

CONSIDÉRANT que les employés des écocentres ont eu des formations pour trier correctement les matières dans les conteneurs;

CONSIDÉRANT que les employés sont sur place pour indiquer aux gens où mettre leurs matières et dans quel conteneur;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

Que les écocentres soient responsables des matières déposées dans les conteneurs et donc doivent payer les frais de triage pour leurs conteneurs non conformes s'il y a lieu, tant pour les conteneurs des autres matières envoyés à la Régie que pour les conteneurs de recyclage envoyés chez Sani-Éco.

D'autoriser madame Valérie Nantais-Martin à faire les démarches nécessaires pour facturer ces frais à même les rapports bimensuels à chacun des écocentres le cas échéant, et ce pour l'année 2019 et 2020.

ADOPTÉ

353-1019

ÉCOCENTRES LIGNES DIRECTRICES 2020 – FRAIS SUPPLÉMENTAIRES – CONTENEURS VIDES

CONSIDÉRANT que par le passé les écocentres payaient pour les conteneurs vides commandés en trop aux transporteurs;

CONSIDÉRANT qu'il peut être difficile de planifier toujours la bonne quantité de conteneurs nécessaires selon l'achalandage;

CONSIDÉRANT que les écocentres ne souhaitent pas manquer de conteneur;

CONSIDÉRANT qu'en 2019 aucun conteneur vide n'a été facturé;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

Que la MRC paye pour les conteneurs vides des écocentres jusqu'à un maximum de 2 conteneurs / année et qu'à partir du 3^e conteneur vide, les frais soient facturés aux écocentres respectifs.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

354-1019

ÉCOCENTRES LIGNES DIRECTRICES 2020 – FRAIS SUPPLÉMENTAIRES – TRANSPORT RDD

CONSIDÉRANT qu'au début 2019 les employés des écocentres ont reçu de la formation pour le classement et le transport des résidus domestiques dangereux (RDD);

CONSIDÉRANT que l'objectif 2019 était que les employés de chacun des écocentres apportent eux-mêmes leurs RDD à la Régie étant donné que les quantités étaient conformes pour un transport dans leur camion municipal;

CONSIDÉRANT que le temps de transport des employés était payé par la MRC;

CONSIDÉRANT que deux écocentres ont décidé de continuer d'utiliser les services d'un transporteur externe;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

Que la MRC rembourse les frais pour le temps de transport des employés pour les années 2018 et 2019, soit 792 \$ / chacun.

Que la MRC facture la différence de coût pour l'utilisation d'un transporteur externe pour les années 2018 et 2019, soit environ 1 208 \$ / chacun, afin que le tout soit équitable pour tous.

Que pour l'année 2020 un montant de 100 \$ soit remboursé aux écocentres pour chaque voyage de RDD à la Régie et que la différence soit facturée aux écocentres souhaitant utiliser les services d'un transporteur externe.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

355-1019

**ÉCOCENTRES LIGNES DIRECTRICES 2020 –
FRAIS SUPPLÉMENTAIRES – FEUILLES ET ENCOMBRANTS**

CONSIDÉRANT qu'une collecte municipale porte-à-porte de feuilles mortes est offerte dans certaines municipalités;

CONSIDÉRANT qu'une collecte municipale porte à porte d'encombrants est offerte dans certaines municipalités;

CONSIDÉRANT que les écocentres sont ouverts seulement aux résidents de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

Que les villes continuent d'apporter à la Régie leurs collectes municipales de feuilles conformes gratuitement (sans sacs ou contenants de plastique et sans ruban adhésif) et leurs collectes d'encombrants moyennant les frais d'usage. Cependant, pour certains cas particuliers en dehors de ces collectes, les municipalités peuvent apporter des feuilles et des encombrants aux écocentres en quantité limitée.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Beauchamp présente les actualités du CLD. Il y aura une embauche à venir au CLD avec le départ de Catherine Lizotte et le transfert de Tania Szymanski à la MRC.

Monsieur Beauchamp fait également une brève présentation du portrait du dynamisme entrepreneurial de Brome-Missisquoi.

356-1019

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR JEAN-MICHEL RYAN

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Michel Ryan est un entrepreneur très engagé;

CONSIDÉRANT que Monsieur Ryan est un excellent ambassadeur pour son industrie, sa municipalité et sa région;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter monsieur Jean-Michel Ryan pour son engagement exceptionnel, ses contributions passées, actuelles et à venir dans le développement touristique, particulièrement dans Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

357-1019

**AUTORISATION DE PROCÉDER AU 2^E VERSEMENT DU MONTANT
PROVENANT DU FDT AU CLD**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

358-1019

359-1019

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le deuxième versement au CLD de Brome-Missisquoi de la somme de 244 281,40 \$ provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) 2019-2020 le tout conformément au budget.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

CORRECTION D'UN TABLEAU STATISTIQUE DANS LE RAPPORT DU COMITÉ SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU 9 SEPTEMBRE 2019

Monsieur Dorion explique au conseil qu'un tableau statistique a été corrigé dans le dernier rapport du comité service de transport adapté et collectif du 9 septembre 2019. Les données du transport collectif intermunicipal ont été corrigées.

RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU 8 OCTOBRE 2019

Madame Nathalie Grimard présente le rapport du comité d'aménagement du 8 octobre 2019.

BANDES RIVERAINES : PORTRAIT DE L'APPLICATION

CONSIDÉRANT que les agents de bandes riveraines, embauchés par la MRC, ont sillonné le territoire durant trois étés et que des rapports individuels à chacune des municipalités avaient été remis en vue de débiter les approches citoyennes face à la nouvelle réglementation à venir ;

CONSIDÉRANT que les dispositions relatives à la renaturation des bandes riveraines sont intégrées au schéma d'aménagement et de développement et en vigueur depuis le 25 avril 2017;

CONSIDÉRANT que la moitié des municipalités n'ont pas entamé son application et/ou de suivi;

CONSIDÉRANT que le manque de ressource humaine est l'enjeu qui est ressortie par la majorité des municipalités;

CONSIDÉRANT que la MRC possède une expertise dans la réalisation d'inventaire et dans l'application réglementaire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
ET RÉSOLU:**

De demander au personnel de la gestion du territoire :

- i. d'explorer l'option pour la MRC d'embaucher des ressources humaines sous la formule utilisateur-payeur;
- ii. d'évaluer la formule la plus adéquate et les impacts financiers pour les municipalités;
- iii. de sonder l'intérêt des municipalités face à cette proposition.

ADOPTÉ

CPTAQ – DEMANDE D'AVIS DOSSIER 425126 – MTQ RELATIF À L'AUTOROUTE 35

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis le 24 septembre 2019 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 425126 sur le territoire de la municipalité de Saint-Armand en lien avec la construction de la phase IV du parachèvement de l'autoroute 35 ;

CONSIDÉRANT que la demande du ministère des Transports du Québec (MTQ) vise l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie approximative de 3 250,9 m² correspondant à une partie du lot 5 451 570 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ce dossier est en lien avec la décision 404472, rendue par la CPTAQ en novembre 2013, qui incluait une partie de ce lot ainsi que des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'aucune activité agricole ou bâtiment n'est présent sur ce lot et que cette demande n'engendrera pas de pression supplémentaire sur les activités agricoles environnantes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'impact sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à bonifier la desserte en transport routier dans la région;



N° de résolution
ou annotation

360-1019

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'aliénation, lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une superficie approximative de 3 250,9 m² dans le dossier 425126 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

ADOPTÉ

RETOUR INTERVENTION REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION DES CITOYENS EN PLAINE INONDABLE

CONSIDÉRANT qu'une zone d'intervention spéciale (ZIS) a été créée par décret gouvernemental en juillet dernier et qu'elle inclut toutes les plaines inondables de la province du Québec, et donc, celles de la baie Missisquoi et de la rivière aux Brochets;

CONSIDÉRANT que suite aux inondations de 2019, le gouvernement du Québec a mis en place un chantier visant à revoir le cadre actuel afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action en matière d'aménagement du territoire relatif aux zones inondables;

CONSIDÉRANT qu'une étude indépendante a été produite à la demande de la MRC du Haut-Richelieu en novembre 2017 indiquant notamment que les cotes devraient être revues à la baisse pour les portions de la rivière Richelieu et de la baie Missisquoi visées ;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, il est prématuré pour la MRC Brome-Missisquoi de statuer sur des cotes fixes notamment, car elle n'était pas partie prenante de cette étude et qu'elle souhaite dans le futur explorer les impacts des aléas liés aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas que le secteur de la baie Missisquoi qui est touché par des cotes d'inondations et que la MRC Brome-Missisquoi désire avoir une réflexion globale sur les zones inondables de l'ensemble de son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

Dans les circonstances actuelles, de ne pas appuyer la demande citoyenne dans l'angle proposé en faisant référence à des cotes précises.

D'indiquer aux citoyens que la MRC Brome-Missisquoi suivra de près les travaux en cours à l'échelle de la province et saisira l'opportunité de programmes gouvernementaux pour réajuster, s'il y a lieu, les limites des zones inondables actuellement établies sur son territoire.

ADOPTÉ

COMPTE RENDU DU FORUM DE L'EAU DE L'OBV YAMASKA

Monsieur Jacques Drolet fait le compte rendu du Forum de l'eau de l'OBV Yamaska, lequel s'est tenu le 11 octobre dernier. L'événement fut un important point d'ordre quant au Plan directeur de l'eau de la rivière Yamaska 2014-2024, lequel se devait d'être réévalué puisque maintenant à mi-chemin. Dix-huit problématiques du bassin versant de la rivière Yamaska furent évaluées. Quatre d'entre elles ont été priorisées par les participants, soit :

- L'érosion des berges, dont ont contribué l'absence ou la non-conformité des bandes riveraines, la pratique non durable de l'entretien des cours d'eau, ainsi que le manque de diffusion de bonnes pratiques et d'informations pertinentes;
- La destruction et/ou la dégradation de la qualité des milieux humides lesquelles sont souvent dues à la méconnaissance de ces milieux et de leurs fonctions écologiques associées;
- Les changements climatiques, lesquels seront sûrement en augmentation dans les années à venir, contribueront aux inondations de zones avec enjeux;
- Les problèmes de sédimentation, d'envasement et/ou de comblement, principalement dus à l'évacuation rapide des eaux de ruissellement, ainsi que des différentes pratiques sylvicoles, agricoles et l'érosion en provenance des chantiers de construction;



N° de résolution
ou annotation

361-1019

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

L'OBV Yamaska a produit 7 différentes capsules vidéo pour lesquelles monsieur Drolet invite les maires à les visionner. Monsieur Drolet réfère au site internet de l'OBV Yamaska, lequel fournit une multitude d'informations sur cet important actif régional.

Par ailleurs, le préfet invite les membres du conseil à la 9^e journée d'information sur l'eau le 7 novembre prochain à Victoriaville.

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ - VILLE DE COWANSVILLE – RÈGLEMENT 1841-16-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 9 octobre le règlement 1841-16-2019 en vertu du règlement de zonage 1841;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à augmenter le taux d'occupation au sol ainsi que le nombre d'étages permis dans la zone résidentielle de forte densité Rd-6;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1841-16-2019 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

362-1019

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ - VILLE DE FARNHAM – RÈGLEMENT 453-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 8 octobre 2019 le règlement 453-2 en vertu du règlement sur plan d'urbanisme 453;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à intégrer par concordance la modification du schéma d'aménagement 10-0618 relative aux activités reliées aux carrières, sablières et autres sites miniers;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 453-2 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

Caroline Rosetti quitte la séance.

363-1019

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ - VILLE DE SUTTON – RÈGLEMENT 114-2-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 10 octobre le règlement 114-2-2019 en vertu du règlement sur le plan d'urbanisme 114-1;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à intégrer par concordance les modifications du schéma d'aménagement:

- 02-0315 et 08-0616 relatives à la gestion des eaux de ruissellement, au contrôle de l'érosion et aux bandes riveraines;
- 05-0314 relative à l'intégration des îlots déstructurés;
- 10-0618 relative aux activités reliées aux carrières, sablières et autres sites miniers.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 114-2-2019 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

364-1019

**CERTIFICATS DE CONFORMITÉ - VILLE DE SUTTON –
RÈGLEMENT 115-10-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 10 octobre le règlement 115-10-2019 en vertu du règlement de zonage 115-2;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à intégrer par concordance les modifications du schéma d'aménagement:

- 02-0315 et 08-0616 relatives à la gestion des eaux de ruissellement, au contrôle de l'érosion et aux bandes riveraines;
- 05-0314 relative à l'intégration des îlots déstructurés;
- 10-0618 relative aux activités reliées aux carrières, sablières et autres sites miniers;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 115-10-2019 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

365-1019

**CERTIFICATS DE CONFORMITÉ - VILLE DE SUTTON –
RÈGLEMENT 116-2-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 10 octobre le règlement 116-2-2019 en vertu du règlement de lotissement 116-1;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à intégrer par concordance les modifications du schéma d'aménagement:

- 02-0315 et 08-0616 relatives à la gestion des eaux de ruissellement, au contrôle de l'érosion et aux bandes riveraines;
- 05-0314 relative à l'intégration des îlots déstructurés;
- 10-0618 relative aux activités reliées aux carrières, sablières et autres sites miniers;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 116-2-2019 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

366-1019

367-1019

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICATS DE CONFORMITÉ - VILLE DE SUTTON –
RÈGLEMENT 117-2-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 10 octobre le règlement 117-2-2019 en vertu du règlement de construction 117;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à intégrer par concordance les modifications du schéma d'aménagement:

- 02-0315 et 08-0616 relatives à la gestion des eaux de ruissellement, au contrôle de l'érosion et aux bandes riveraines;
- 05-0314 relative à l'intégration des îlots déstructurés;
- 10-0618 relative aux activités reliées aux carrières, sablières et autres sites miniers;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 117-2-2019 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

**CERTIFICATS DE CONFORMITÉ - VILLE DE SUTTON – RÈGLEMENT 251-2-2019
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 10 octobre le règlement 251-2-2019 en vertu du règlement sur les permis et certificats 251;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à intégrer par concordance les modifications du schéma d'aménagement:

- 02-0315 et 08-0616 relatives à la gestion des eaux de ruissellement, au contrôle de l'érosion et aux bandes riveraines;
- 05-0314 relative à l'intégration des îlots déstructurés;
- 10-0618 relative aux activités reliées aux carrières, sablières et autres sites miniers.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 251-2-2019 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ IMMIGRATION DU 17 SEPTEMBRE 2019

Monsieur Dorion présente le rapport du comité immigration du 17 septembre 2019.

Caroline Rosetti se joint à nouveau à la séance.

RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 18 SEPTEMBRE 2019

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité administratif du 18 septembre 2019.

RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 OCTOBRE 2019

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité administratif du 9 octobre 2019.



N° de résolution
ou annotation

368-1019

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

COMPTES À PAYER AU 8 OCTOBRE 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la dépense excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de cette dépense en date du 8 octobre 2019 :

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
J.A. Beaudoin Construction (cours d'eau Castor branche 7 moins la retenue de 5%)	17 764,55 \$
Sous-total	17 764,55 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

ÉTUDE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

M^e Legrand explique les projets de règlement aux membres du conseil.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 03-1019
ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION, LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET LE
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES
FONCTIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par monsieur Patrick Melchior, qu'à une prochaine séance ordinaire de ce conseil, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du Règlement 03-1019 établissant la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant l'ensemble des municipalités. Un projet de règlement est également déposé et présenté aux membres du conseil.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 04-1019
ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET LE REMBOURSEMENT DES
DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES FONCTIONS
CONCERNANT L'ÉVALUATION MUNICIPALE**

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par monsieur Michel Lafrance, qu'à une prochaine séance ordinaire de ce conseil, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du Règlement 04-1019 établissant la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant l'évaluation municipale. Un projet de règlement est également déposé et présenté aux membres du conseil.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 05-1019
ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET LE REMBOURSEMENT DES
DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES FONCTIONS CONCERNANT LA
GESTION DE L'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par monsieur Richard Burcombe, qu'à une prochaine séance ordinaire de ce conseil, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du Règlement 05-1019 établissant la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant la gestion de l'entente avec la Sûreté du Québec. Un projet de règlement est également déposé et présenté aux membres du conseil.

**ADDENDA 1 À L'ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION POUR L'APPLICATION DES
PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET D'ACCESSIBILITÉ DE LA SHQ**

CONSIDÉRANT que la MRC et la Société d'habitation du Québec (« SHQ ») ont antérieurement conclu une Entente pour l'application des programmes d'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT que par le biais de l'Entente, il est prévu que la MRC puisse recourir à un inspecteur accrédité par la SHQ afin d'accomplir les aspects techniques de l'administration desdits programmes;

CONSIDÉRANT l'annonce du départ à la retraite de l'inspecteur responsable de l'application technique du Programme d'adaptation de domicile (PAD) et pour le Programme RénoRégion (PRR) de la SHQ sur les territoires du secteur Est de la MRC (Abercorn, Bolton-Ouest,

369-1019



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Brigham, Brome, Bromont, Cowansville, Dunham, East Farnham, Frelighsburg, Lac-Brome et Sutton);

CONSIDÉRANT que la MRC et l'inspectrice Sylvie Lavigueur ont ratifié l'Entente de service d'inspection pour l'application des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité de la SHQ respectivement le 16 et le 18 octobre 2018, laquelle prévoyait notamment la substitution de l'inspecteur du secteur Est par madame Lavigueur advenant l'impossibilité de l'inspecteur de procéder au suivi des dossiers du secteur Ouest;

CONSIDÉRANT que madame Lavigueur, inspectrice anciennement responsable des dossiers PAD et PRR de la SHQ pour le secteur Ouest du territoire de la MRC s'occupe désormais de ces dossiers sur l'intégralité du territoire de la MRC, sous réserve de certains dossiers à être complétés par l'inspecteur du secteur Est;

CONSIDÉRANT que l'article 8.2 de l'Entente prévoit la possibilité de modifier ladite Entente par un instrument signé par les deux parties;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la modification de l'article 3.1.2.2 de l'Entente;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi l'addenda 1 à l'entente de service d'inspection pour l'application des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité de la SHQ prévoyant que madame Lavigueur est responsable de l'application technique programmes PAD et PRR conformément aux manuels d'application de la SHQ sur le territoire intégral des municipalités de la MRC, sauf pour les dossiers entamés dans la programmation 2018-2019 par l'inspecteur du secteur Est jusqu'à leur paiement final.

ADOPTÉ

370-1019

MODIFICATION DU BUDGET 2019 POUR INTÉGRER L'ACTIVITÉ « PROGRAMME CLIMAT-MUNICIPALITÉS »

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le budget 2019 pour intégrer l'activité « Programme Climat-Municipalités »;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU:**

De modifier le budget 2019 pour intégrer l'activité « Programme Climat-Municipalités ».

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

371-1019

DEMANDE D'APPUI À LA VILLE DE DUNHAM POUR LE FUTUR POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Janecek de reconduire un extrait du procès-verbal de la séance du 15 février 2011;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 60-0211 adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi lors de la séance du 15 février 2011;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU :**

D'entériner la résolution 60-0211 adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi lors de la séance du 15 février 2011 «De demander au ministre de la Sécurité publique d'entreprendre, dans les meilleurs délais, les démarches pour la construction d'un nouveau poste de police pour la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville de Dunham sur un terrain adéquat respectant les critères de la Société Immobilière du Québec et de la Sûreté du Québec. »



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

EN FAVEUR : 26 voix
CONTRE : 11 voix

Le conseil des maires a demandé le vote secret. 20 des 21 municipalités participent au vote. La Ville de Bromont ne participe pas au vote puisqu'elle n'est pas desservie par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

PRÉPARATION DU LAC-À-L'ÉPAULE DU 30 OCTOBRE

Monsieur Desmarais et les membres du conseil discutent de la préparation du Lac-à-l'épaule du 30 octobre prochain.

Laurent Phoenix quitte la séance.

OCTROI D'UN MANDAT D'ANIMATION À MADAME ISABELLE DUCHARME

CONSIDÉRANT la journée Lac-à-l'épaule du 30 octobre prochain;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'animation de cette journée;

CONSIDÉRANT l'offre de services de madame Isabelle Ducharme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET

APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK

ET RÉSOLU :

D'octroyer le mandat pour l'animation de la journée Lac-à-l'épaule, à madame Isabelle Ducharme, pour un montant de 2 300 \$ et une banque d'heure de 15 heures à 100 \$ de l'heure (excluant les taxes applicables) pour la préparation et le bilan de la journée Lac-à-l'épaule;

De préciser que la rémunération découlant de la banque d'heure ne sera versée que pour les heures réellement effectuées.

D'autoriser le directeur général, le directeur général adjoint ou le préfet à signer le contrat ou l'offre de services, le cas échéant;

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

SIGNATAIRE POUR L'ENTENTE ENTRE LA MRC ET LA FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ TERRITORIALE DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a accepté d'être fiduciaire dans le cadre d'une demande de soutien pour le déploiement et évaluation d'un réseau de développement de la communauté territoriale de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide déposée à la Fondation Lucie et André Chagnon a été acceptée à la hauteur de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente exige un signataire de la MRC pour le décaissement total du montant de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID

APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT

ET RÉSOLU :

De nommer, au nom de la MRC Brome-Missisquoi, monsieur Robert Desmarais, directeur général de la MRC, en tant que signataire de l'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon.

ADOPTÉ

372-1019

373-1019



N° de résolution
ou annotation

374-1019

375-1019

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT
DES RÉGIONS DE LA MONTÉRÉGIE POUR LA PHASE 2 DE LA
STRATÉGIE D'ATTRACTION DE POPULATION**

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre les efforts d'attractivité territoriale de la MRC pour la deuxième année du plan d'action triennal, particulièrement en matière d'immigration et en partenariat avec vision Attractivité des Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT que le Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR) de la Montérégie est un des véhicules privilégiés afin d'y parvenir;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le dépôt d'une demande au FARR de la Montérégie au montant de 188 505 \$ afin de poursuivre les efforts d'attractivité territoriale pour la phase 2 de la stratégie d'attraction e population.

D'autoriser le préfet à signer l'entente à venir.

ADOPTÉ

APPUI AUX MÉDIAS LOCAUX : SUIVI DES DÉMARCHES

Madame Sylvie Dionne-Raymond et monsieur Robert Desmarais font un suivi des démarches d'appui aux médias locaux, notamment, concernant le plan de sauvetage de La Voix de l'Est.

CADETS POLICIERS 2020 : INTENTION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT l'expérience positive relatif à l'apport des cadets au poste de la Sûreté du Québec de Brome-Missisquoi à l'été 2019;

CONSIDÉRANT que les cadets prêtent main-forte aux policiers pour offrir une présence policière dans les nombreux évènements qui se déroulent tout au long de l'été et pour participer à des activités de prévention en sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'informer la Sûreté du Québec que la MRC Brome-Missisquoi souhaite être partenaire à nouveau à l'été 2020 pour permettre l'embauche de deux cadets-policiers à notre poste.

ADOPTÉ

**CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC
POUR OCTOBRE ET NOVEMBRE 2019**

Monsieur Desmarais présente les prochaines réunions de comités pour les mois d'octobre et de novembre 2019.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est posée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.



N° de résolution
ou annotation

376-1019

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Sylvie Dionne-Raymond, préfet

M^e David Legrand, greffier

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.